



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Points 12, 40, 51, 60, 61, 93 a), b), d), e)
et g), 94, 95 d), 96, 97, 99 b), 100, 102,
103, 106 et 107 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès de la mise en
oeuvre et de l'appui international**

**Application et suivi intégrés et coordonnés
des résultats des grandes conférences et
réunions au sommet organisées sous l'égide
de l'Organisation des Nations Unies
dans les domaines économique, social et connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Questions de politique macroéconomique :
commerce international et développement**

**Questions de politique macroéconomique :
science et technique au service du développement**

**Questions de politique macroéconomique :
système financier international et développement**

**Questions de politique macroéconomique :
crise de la dette extérieure et développement**

**Questions de politique macroéconomique :
produits de base**

**Questions de politique sectorielle :
action préventive et lutte contre la corruption
et le transfert illégal de fonds et rapatriement
desdits actifs dans les pays d'origine**

**Développement durable et coopération économique
internationale : application de la Déclaration
sur la coopération économique internationale,**

* A/58/150.



**en particulier la relance de la croissance économique
et du développement dans les pays en développement,
et application de la Stratégie internationale
du développement pour la quatrième Décennie
des Nations Unies pour le développement**

Environnement et développement durable

**Mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif
à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21
et des conclusions du Sommet mondial
pour le développement durable**

**Activités opérationnelles de développement :
coopération économique et technique
entre pays en développement**

**Mise en oeuvre de la première Décennie
des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté**

Mondialisation et interdépendance

**Application des décisions prises
par la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)
et par l'Assemblée générale
à sa vingt-cinquième session extraordinaire**

**Suivi de la Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Suite donnée au Sommet mondial
pour le développement social et à la vingt-quatrième
session extraordinaire de l'Assemblée générale**

**Lettre datée du 14 juillet 2003 adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final et de la déclaration adoptés à la trente-quatrième réunion des présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77, qui s'est tenue à Genève les 26 et 27 juin 2003 (voir annexe).

Le Groupe des 77 vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué final, de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 40, 51, 60, 61, 93 a), b), d), e) et g), 94, 95 d), 96, 97, 99 b), 100, 102, 103, 106 et 107 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Mohamed **Bennouna**

**Annexe à la lettre datée du 14 juillet 2003 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué final

**Adopté à la trente-quatrième réunion des présidents
et coordonnateurs des sections du Groupe des 77**

Genève, 26-27 juin 2003

Nous, présidents et coordonnateurs des sections du Groupe des 77, réunis à Genève les 26 et 27 juin 2003, déclarons appuyer sans réserve le Programme d'action de La Havane et la Déclaration du Sommet du Sud, qui sont les deux documents directeurs du sud exprimant les intérêts et préoccupations des pays en développement.

**Suivi et application des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet des Nations Unies**

1. Nous réaffirmons notre attachement à la Déclaration du Millénaire et invitons la communauté internationale et le système des Nations Unies à mettre intégralement et rapidement en oeuvre les dispositions énoncées dans cette déclaration et lors d'autres grandes conférences et sommets des Nations Unies ainsi que leurs examens respectifs, en particulier celles ayant trait au développement et à l'élimination de la pauvreté.
2. Nous demandons aux pays en développement de tenir leurs engagements en matière d'application et de suivi des décisions et des recommandations figurant dans les programmes d'action adoptés aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies qui se sont tenues ces 10 dernières années. Nous sommes très inquiets de constater que les pays développés n'ont pas encore entièrement honoré les engagements qu'ils ont pris au plus haut niveau. Nous mettons également en garde contre toute tendance à appliquer de façon sélective les dispositions énoncées lors des sommets. Il faut veiller à ne pas à la fois s'intéresser uniquement à la gestion des affaires publiques et aux questions sociales et dégager la communauté internationale de ses obligations visant notamment à offrir un meilleur accès aux marchés, à alléger le poids de la dette et à faciliter les flux financiers, le transfert de technologie et le renforcement des capacités dans le domaine des ressources humaines.
3. Nous nous félicitons de la résolution sur *l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social* adoptée par l'Assemblée générale le lundi 23 juin 2003, et nous nous engageons à l'appliquer dans toutes les organisations du système des Nations Unies par l'intermédiaire de nos sections concernées.
4. L'organisation d'un sommet sur le développement en 2005 est l'une des grandes réussites du groupe de travail spécial chargé de cette question. Ce sommet permettra aux États Membres et à la communauté internationale dans son ensemble de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de tous les

engagements pris aux différentes conférences et réunions au sommet. Ce sera également l'occasion de corriger la situation et de prendre les mesures nécessaires pour faire avancer le processus d'application.

5. L'élargissement du rôle du système des Nations Unies dans l'application et le suivi, la réforme des méthodes de travail des commissions techniques et des mécanismes de suivi visant à évaluer l'application, ainsi que le compromis obtenu sur les indicateurs de contrôle et de mesure des progrès réalisés en la matière, sont des réussites très encourageantes qui nous permettront d'avancer sur la voie de l'application et de maintenir l'attention de la communauté internationale sur la question du développement. Nous nous réjouissons de ces résultats, pour autant qu'on les applique et qu'on s'y tienne, et nous en profitons pour appeler la communauté internationale, tous les États Membres et en particulier les pays développés, nos partenaires, à mettre en oeuvre et à respecter les engagements pris aux différentes conférences et réunions au sommet. Le renforcement du rôle du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en matière de suivi intégré constitue également un pas important et positif; il en est de même pour leur participation à l'examen des progrès réalisés dans l'application des textes issus des différentes conférences et réunions au sommet.

6. Nous constatons avec inquiétude que la coopération en matière de développement fléchit et nous notons qu'il faudrait lui donner un nouvel élan. L'aide publique au développement à des conditions préférentielles, le traitement différencié et spécial des pays en développement et le transfert de technologie à des conditions privilégiées demeurent essentiels si l'on veut aider les pays en développement à éliminer la pauvreté et à stimuler la croissance économique de façon durable. C'est dans cette optique que nous rappelons combien il est vital de financer le développement pour permettre à ces pays de développer leur économie et combien l'absence de ressources financières adéquates entrave le développement. À cet égard, nous apportons également tout notre soutien aux échanges qui se poursuivent entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.

Coopération Sud-Sud

7. Nous réaffirmons notre ferme volonté de renforcer encore la coopération Sud-Sud, qui revêt une importance croissante, à la fois comme stratégie permettant de promouvoir le développement et comme moyen de garantir la participation efficace des pays en développement au nouvel ordre économique mondial.

8. Nous estimons qu'il faut intensifier les efforts en cours, accroître encore les ressources, définir les domaines prioritaires de cette coopération et soutenir la proposition de nomination à l'ONU d'un coordonnateur de haut niveau chargé de la coopération Sud-Sud, qui collaborerait avec la CNUCED, le PNUD et d'autres institutions des Nations Unies. C'est pourquoi nous demandons au bureau du Comité de haut niveau chargé de la coopération technique entre pays en développement (CTPD) d'examiner la question et de faire des propositions quant à la réalisation d'une telle initiative.

9. Nous apportons notre soutien au processus préparatoire de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 décembre 2003, et nous sommes certains qu'elle contribuera de façon significative à renforcer la coopération Sud-Sud. Nous la considérons comme une

étape décisive de notre recherche collective d'une coopération plus dynamique et plus intense pour le développement. Nous nous engageons à participer à cette conférence et à travailler à la participation totale et active de toutes les organisations du système des Nations Unies en lien avec nos sections concernées pour faire de cette conférence une priorité.

10. Nous renouvelons nos efforts en faveur de la coopération Sud-Sud, qui a besoin d'être fortement soutenue. Nous prenons donc connaissance avec intérêt des résultats de la treizième session du Comité de haut niveau chargé de la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à New York du 27 au 30 mai 2003, et nous en appelons à l'Administrateur et au Conseil d'administration du PNUD pour qu'ils renforcent le rôle de liaison pour la coopération Sud-Sud que joue le Groupe de la CTPD tout en préservant son identité distincte et en lui allouant les ressources nécessaires.

11. Nous sommes convaincus que l'intégration sous-régionale et régionale constituent des instruments essentiels de cette coopération de par les possibilités qu'elles offrent en matière de stimulation des échanges commerciaux et des investissements et de renforcement de la cohésion entre les membres, et de par leur rôle fondamental dans le transfert de technologie entre pays en développement.

12. Nous considérons le Système global de préférences commerciales entre pays en développement comme une composante essentielle de la coopération Sud-Sud et nous prions instamment les pays qui en sont membres de procéder sans tarder à la ratification des engagements pris lors du deuxième cycle de négociations afin de préparer le terrain pour le lancement du troisième cycle qui vise à accroître la portée et l'importance du système.

13. Nous rappelons combien nous sommes attachés à une augmentation des ressources du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement et, parallèlement, nous exhortons les pays membres, au vu des résultats positifs obtenus au long de ses 16 années d'existence (1986-2002), à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir leur niveau de contribution actuel et à essayer de l'élever dès que possible, afin de lui permettre de conserver ses capacités de réaction face à la demande d'aide croissante des pays en développement dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

14. Nous apprécions les efforts que fait actuellement le Président de la Chambre de commerce et d'industrie des pays en développement du Groupe des 77 pour organiser en 2003 une conférence générale entre ce groupe et le comité directeur dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. À cet égard, nous entérinons le rapport présenté par le Président du Groupe des 77 à la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement, relatif à l'examen des modalités de fonctionnement de la Chambre de commerce, et nous demandons à son président de nous en établir un rapport détaillé dans un souci de responsabilité et de transparence. Le Président devrait présenter son rapport à la trente-cinquième réunion des sections (New York, septembre 2003) au cours de laquelle des recommandations seront faites à l'attention de la réunion ministérielle où seront prises la décision finale et les mesures appropriées.

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
(onzième session)**

15. Nous nous engageons à travailler de concert pour faire de la onzième session de la Conférence un événement mondial auquel participeraient l'ensemble des acteurs et des parties prenantes du développement. Nous estimons que ce sera l'occasion de nous attaquer aux défis futurs du développement qui concerneront la compétitivité des pays en développement et le renforcement de leur capacité de production, et de renforcer la cohérence entre les stratégies nationales de développement et les processus économiques mondiaux en vue de contribuer plus efficacement à la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire. Nous nous réjouissons également de l'ordre du jour adopté par l'organe directeur de la Conférence, ainsi que des sous-thèmes. Nous exprimons notre gratitude au Brésil qui a offert d'accueillir la onzième session de la Conférence.

Organisation mondiale du commerce (Conférence ministérielle)

16. Nous rappelons la décision prise au Sommet de La Havane d'inviter le Groupe des 77 à des consultations et de déployer les efforts nécessaires pour coordonner la position des pays en développement avant les réunions de la CNUCED et de l'OMC, notamment en organisant des réunions ministérielles.

17. Connaissant la décision de l'OMC de convoquer la cinquième Conférence ministérielle à Cancun, nous engageons vivement les États membres du Groupe des 77 à participer activement au processus préparatoire de la Conférence de Cancun pour qu'il soit pleinement tenu compte de leurs intérêts dans le futur ordre du jour.

18. Nous apportons tout notre soutien aux efforts déployés par la section de Genève en vue d'adopter une position commune et de publier, avant la Conférence de Cancun, une déclaration qui reflète les préoccupations et les intérêts des pays en développement.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

19. Nous saluons le rôle que les pays en développement commencent à jouer en faveur d'un système international de propriété intellectuelle renforcé qui prendrait en compte leurs besoins et dont les déséquilibres actuels seraient reconnus et corrigés. Avant que n'ait lieu le Sommet de Beijing sur la propriété intellectuelle et l'économie du savoir, nous demandons aux pays membres de continuer à faire connaître les intérêts et les priorités des pays en développement, notamment en matière de biopiratage, de vol de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

20. Nous apprécions l'intérêt de plus en plus marqué du Groupe des 77 pour des sujets relevant de l'OMS et nous invitons les deux organisations à poursuivre leur coopération dans les domaines qui concernent les pays en développement. Nous prions les pays membres de continuer à rechercher des positions communes, en particulier en ce qui concerne la création d'un fonds mondial d'aide aux pays en développement pour l'application de la Convention-cadre pour la lutte antitabac. S'agissant du rapport commun à l'OMS et la FAO, nous enjoignons les sections du Groupe des 77 de poursuivre leur collaboration avec les différents organismes de

façon à expliquer la position des pays en développement et les implications qu'elle peut avoir, tout en prenant en compte les conséquences économiques du rapport.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

21. Soucieux de faire de la paix une des aspirations des hommes, nous constatons combien il importe de couvrir des thèmes qui relèvent également du programme d'action de l'UNESCO, à savoir l'élimination de la pauvreté, la mondialisation à visage humain, le dialogue entre les peuples et la culture de la paix.

22. Dans le domaine de l'éducation, nous recommandons d'accorder la priorité à la mise en oeuvre et au suivi du Cadre d'action de Dakar, à la proclamation d'une Année internationale de l'éducation physique et du sport au service du développement et de la paix, de l'éducation pour la paix, des droits de l'homme et de la démocratie, de l'éducation au développement durable, et de la formation des enseignants afin de promouvoir une culture de la paix et de la tolérance, sans oublier la création d'une convention internationale contre le dopage dans le sport.

23. S'agissant de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012) et de sa promotion, nous pensons que l'UNESCO devrait maintenant informer davantage sur le sujet et mener plus d'actions sur le terrain. Dans les négociations visant à lancer la décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable (2005-2014), nous soutenons l'idée selon laquelle l'UNESCO devrait jouer un rôle moteur.

24. Dans le domaine de la culture, nous préconisons vivement l'adoption de toute urgence d'une convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à la trente-deuxième Conférence générale de l'UNESCO à venir. La question du projet de convention internationale sur la diversité culturelle est un autre sujet prioritaire.

25. En ce qui concerne les sciences naturelles, nous sommes favorables à la proposition d'élaboration d'un programme de formation à la gestion durable des ressources en eau douce et à l'achèvement du projet de déclaration internationale sur le génome humain. En matière de communication et d'information, nous souhaiterions que les préoccupations de l'UNESCO soient présentées au Sommet mondial sur la société de l'information (à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005), en s'attachant non pas tant à l'élaboration de l'information qu'à l'avènement de la société du savoir.

Science et technique

26. L'importance de la science et de la technique pour la transformation, le développement et la compétitivité des pays est bien établie. Il reste cependant de nombreux obstacles, en particulier dans les pays en développement, dans des domaines tels que la technologie et le transfert, la maîtrise et le développement du savoir. Beaucoup de pays en développement s'efforcent d'améliorer leurs systèmes techniques et cherchent à obtenir l'appui de la communauté internationale à cette fin. L'ONU devrait jouer un rôle plus actif et plus tangible dans la promotion de la technique au service du développement et pour aider les pays en développement à intégrer la technique dans leur politique de développement, dans le cadre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

27. Les nouvelles technologies jouent un rôle essentiel dans l'augmentation de la capacité productive et de la compétitivité des pays. Elles constituent un bon moyen pour les pays en développement de rattraper leur retard sur les pays industrialisés en matière de développement.

28. Nous soulignons la nécessité d'appliquer les décisions et les propositions adoptées lors de la Conférence de haut niveau du Groupe des 77 sur la coopération Sud-Sud en matière de science et technique, tenue à Dubaï, en accordant une importance particulière aux programmes d'action dans les domaines de la biotechnologie, des technologies de l'information et de l'utilisation de l'eau potable. Dans cette perspective, nous invitons le Groupe consultatif de haut niveau créé par la Conférence de Dubaï à se réunir dès que possible afin d'établir un calendrier précis pour l'application des textes issus de la Conférence.

29. Nous continuerons d'étudier les possibilités de coopération et les positions communes sur les diverses questions qui seront inscrites dans le projet de déclaration et le plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en décembre 2003.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

30. Nous avons conscience que l'ONUDI peut modifier favorablement l'ordre économique international en privilégiant l'industrie dans la croissance économique et en renforçant les capacités dans les pays en développement. Il faut pour cela mettre l'accent sur les préoccupations et les intérêts naissants des pays en développement qui sont confrontés à l'évolution du commerce international, combler les écarts technologiques et établir des directives en matière de contrôle de qualité, de normalisation et de méthode pour rendre les produits industriels des pays en développement compétitifs sur le marché international. L'ONUDI peut également jouer un rôle en appuyant divers processus de libéralisation et d'intégration des échanges aux échelons régional et sous-régional, et en favorisant divers mécanismes d'échange et de coopération au sein des pays en développement dans un cadre intercontinental, en plus des mécanismes trilatéraux ou multilatéraux faisant aussi participer les pays développés qui soutiennent des initiatives des membres du Groupe.

31. Nous accordons une importance particulière à l'initiative prise par l'ONUDI, en partenariat avec le Gouvernement chilien, pour organiser début 2004, un forum mondial sur la biotechnologie au Chili. Le Groupe suit avec intérêt les préparatifs du forum dans le cadre de diverses réunions régionales, et encourage l'ONUDI à participer davantage aux efforts visant à mettre la biotechnologie au service du développement durable des pays en développement.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

32. Nous avons souligné l'importance que nous accordons au principe d'équilibre entre les activités statutaires de l'AIEA, dont l'autorité dépend d'une répartition juste des ressources entre les divers grands programmes, et entre le budget ordinaire et le Fonds de coopération technique. Dans l'état actuel des choses, il faut veiller en particulier à ce que toute augmentation éventuelle du budget ordinaire ait le moins de conséquences financières possibles pour les États membres en développement, y compris en retardant de manière appropriée l'application des mécanismes leur faisant supporter les coûts et la suppression rapide des dépenses de programme

recouvrables. Dans le même ordre d'idées, toute augmentation du budget ordinaire doit désormais être assortie d'une augmentation au moins proportionnelle des ressources du Fonds de coopération technique.

33. Nous soulignons l'importance particulière que nous accordons aux aspects promotionnels des activités de l'Agence, à la fois grâce à certains de ses grands programmes financés par le budget ordinaire et grâce au programme de coopération technique financé par le Fonds de coopération technique. Ces activités sont très importantes pour promouvoir le développement durable.

34. Nous demandons instamment à l'AIEA de participer plus activement au suivi de la Déclaration du Millénaire et d'autres grandes conférences de l'ONU, et d'appuyer la coopération Sud-Sud. À cet égard, nous invitons le Secrétariat de l'AIEA à participer comme il se doit aux préparatifs de la conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, qui doit se tenir au Maroc en décembre 2003, et à la mise en oeuvre des décisions qui y seront prises.

35. Tout en réaffirmant que nous appuyons pleinement les activités de l'AIEA relatives à la vérification et à la sûreté, nous continuerons d'agir afin que toute discussion et toute décision actuelle et future concernant le budget-programme et le financement général de l'AIEA soit prise de façon à préserver son profil tel qu'il est défini dans ses statuts, en tenant compte en particulier des préoccupations et intérêts des États membres en développement.

Négociation d'une convention contre la corruption

36. Nous nous félicitons du fait que le Groupe des 77 ait adopté une position commune sur des questions d'une importance déterminante concernant la négociation d'une convention contre la corruption et qu'il participe activement à la négociation. Nous sommes d'avis que ces négociations devraient déboucher sur l'élaboration d'une convention de grande portée et propre à instaurer une coopération internationale sans entrave dans la lutte contre la corruption, y compris par des mesures appropriées concernant l'entraide judiciaire, l'extradition, la prévention et la saisie d'actifs acquis illégalement.

37. Nous réaffirmons notre soutien au Président du Comité spécial et estimons que le calendrier des négociations ne devrait pas être considéré comme une contrainte de temps ou financière au détriment de la qualité et du contenu de la convention.

Activités de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU) concernant les drogues, le crime et le terrorisme

38. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans diverses activités importantes concernant la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et ses liens avec le terrorisme, le blanchiment de capitaux, le trafic illicite d'armes et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Nous accordons également une grande importance à l'action de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et du Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC), visant à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, y compris la criminalité urbaine, et nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait décidé de renforcer le Service de prévention du terrorisme du CPIC.

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICEN)

39. Tout en réaffirmant que le Groupe appuie l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous suivons avec intérêt les activités de la Commission préparatoire ainsi que celles de son secrétariat provisoire et de ses groupes de travail.

40. Nous réaffirmons que la création du Système de surveillance international (SSI) devrait se faire en établissant une corrélation précise entre la perspective réelle de l'entrée en vigueur du Traité et la création du système de vérification, et en partant de l'hypothèse que la mise en activité des stations du SSI avant l'entrée en vigueur du Traité est provisoire et que les essais sont neutres, et qu'elle ne sert qu'à tester et à évaluer les résultats et les données des stations.

41. Nous réaffirmons l'importance de la politique de recrutement non permanent de la Commission préparatoire et de la pratique d'une représentation équitable des groupes régionaux dans les postes.

42. Nous appuyons pleinement l'organisation début septembre 2003, à Vienne, d'une Conférence au titre de l'article 14, pour favoriser l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Organisation internationale du Travail (OIT)

43. Nous nous félicitons du rôle croissant du Groupe au sein de l'OIT et entendons progresser dans les initiatives récentes lancées pour que les conséquences de la mondialisation soient plus équitables dans les pays en développement.

Programme des Nations Unies pour l'environnement et Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (PNUE/Habitat)

44. Nous appuyons pleinement la communauté internationale lorsqu'elle réaffirme dans le Plan d'application de Johannesburg, l'importance du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, piliers interdépendants et complémentaires du développement durable.

45. Nous nous félicitons des résultats de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum sur l'environnement ainsi que de la contribution efficace de la section de Nairobi du Groupe des 77 à cette conférence. À ce propos, nous saluons les progrès accomplis dans les domaines des substances chimiques et de l'évaluation des situations d'après conflit. Nous invitons le PNUE à appliquer dès que possible les recommandations de l'étude sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil d'administration du PNUE. Nous félicitons le PNUE pour son programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005 et espérons qu'il sera en mesure de mener à bien son mandat tel qu'il est exposé dans son programme de travail.

46. Nous espérons que le PNUE pourra prendre des mesures efficaces pour appliquer pleinement les décisions du Conseil d'administration du PNUE/Forum sur l'environnement et qu'il traitera avec détermination les aspects environnementaux du développement durable et collaborera avec tous les organismes de l'ONU et d'autres parties prenantes dans leur volonté commune d'appliquer les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.

47. Nous constatons une fois de plus avec inquiétude que la participation effective des pays en développement à l'action de la communauté internationale touchant les questions d'environnement, est entravée par l'absence de nouvelles ressources financières, d'un véritable transfert de technologie et d'un renforcement des capacités, en particulier grâce à la coopération technique.

48. Nous nous félicitons que l'Assemblée générale a décidé de transformer la Commission des établissements humains en Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). À cet égard, nous sommes convaincus qu'ONU-Habitat, avec un mandat renforcé, sera en mesure de traiter plus efficacement les questions relatives aux établissements humains.

49. Nous soulignons qu'ONU-Habitat, en tant qu'institution chef de file dans la mise en oeuvre du programme pour l'habitat, doit imprimer autant d'élan que possible aux campagnes mondiales pour des modes d'occupation du logement sûrs et pour une bonne gestion des villes, dans le cadre d'un processus continu de consultation avec les gouvernements et conformément à l'esprit de la réunion « Istanbul+5 ». Nous souhaitons également qu'ONU-Habitat mette davantage l'accent sur l'application des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable relatif à l'eau, à l'assainissement et à la rénovation des quartiers des taudis, ainsi que sur le renforcement des capacités à l'appui de politiques et programmes d'urbanisation durables. Nous appuyons également la création du fonds pour les établissements humains en faveur du peuple palestinien.

Produits de base

50. Nous sommes conscients du fait que malgré l'augmentation continue des prix à la consommation, les prix payés aux exportateurs de produits de base dans les pays en développement n'ont cessé de baisser en termes réels au cours des dernières années et, pour de nombreux produits de base, en termes nominaux. Cette tendance à la baisse des cours est venue se greffer sur d'autres phénomènes, notamment un accès aux marchés défavorable et une concurrence de la production subventionnée dans les pays développés, pour peser fortement sur les pays en développement exportateurs de produits de base, en particulier les pays les moins avancés. Nombre de ces pays n'ont pas réussi à tirer des revenus suffisants de leurs exportations de produits de base pour permettre la diversification et la croissance. Il s'ensuit qu'ils sont pris dans le piège de la pauvreté dans lequel la baisse des prix les fait dépendre davantage d'un nombre restreint de produits. Ces dernières années, la chute catastrophique du prix de certains produits, notamment le café et le coton, a mis les pays concernés en grande difficulté et a entraîné une augmentation brutale de la pauvreté.

51. Nous nous engageons à faire pression sur l'ensemble des organismes des Nations Unies dans nos sections respectives, afin d'appuyer et de promouvoir toutes les initiatives qui pourraient améliorer la situation des pays exportateurs de produits de base, notamment des réductions importantes des subventions dans les pays développés et un meilleur accès aux marchés pour les exportations de produits de base des pays en développement, un appui financier et technique aux efforts de diversification, l'étude de nouveaux mécanismes de compensation financière et l'appui à des projets visant à améliorer la qualité et la commercialisation des produits.

Élimination de la pauvreté

52. Nous réaffirmons que nos États membres se sont engagés à éliminer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de leur population, notamment par l'exercice de leur droit à la sécurité alimentaire. Nous sommes conscients que la pauvreté est une cause importante de l'insécurité alimentaire et de l'instabilité dans les pays en développement. Dans cette perspective, nous invitons la communauté internationale à prendre des mesures énergiques et concrètes pour aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté à l'échelle mondiale pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté.

Coordination entre les sections

53. Nous exprimons notre volonté d'intensifier l'action du Groupe des 77 et de renforcer son efficacité institutionnelle afin d'adopter des positions communes sur toutes les questions et activités relatives au système des Nations Unies. À ce propos, nous pensons que la simplification de l'échange d'informations entre les sections permettra d'augmenter la sensibilisation aux grandes questions dont s'occupe chaque section. Il faudrait faciliter l'échange d'informations en organisant des réunions plus régulières entre les sections, notamment une réunion de coordination au début de l'année (fin janvier), afin d'élaborer un programme de travail commun. Des vidéoconférences périodiques devraient être organisées, l'information relative aux activités de toutes les sections devrait être affichée sur le site Web du Groupe des 77 à New York, et le journal du Groupe devrait être publié périodiquement. Il faudrait également s'employer à renforcer l'appui institutionnel apporté aux sections du Groupe, notamment améliorer et diversifier l'appui institutionnel approprié apporté aux sections où de nombreux organismes des Nations Unies sont présents.

54. Nous décidons que la trente-cinquième réunion des présidents et coordonnateurs du Groupe des 77 se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, le 22 septembre 2003, au début de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.
